

La tradition grammaticale belge au XXe siècle

ANDRÉ BÉNIT

Universidad Autónoma de Madrid

Hanse est, avec Grevisse, l'un des deux défenseurs de la langue française. A Dakar, à Paris, en Normandie, j'ai toujours sur ma table mon Grevisse et mon Hanse. Quand j'ai des doutes, je consulte le Hanse. Je pense que c'est un signe qu'aujourd'hui, ce soit un Belge qui soit le maître de la langue française (Léopold Sédar Senghor).

Dans l'introduction à leur étude sur «La tradition des grammairiens belges», Trousson et Berré indiquent qu'«à côté de quelques produits typiques du terroir, «la grammaire française contribue à stéréotyper la Belgique à l'étranger» (Trousson & Berré, 1997: 337)»; c'est aussi l'avis de Klinkenberg qui rappelle que la Belgique est réputée être la terre par excellence du Bon *usage*: «Véritable tradition, dont toutes les manifestations sont dominées par la représentation du français comme normé et centralisé, et préoccupation largement partagée: la tradition des chroniques de langage est restée vive dans la presse belge» (Klinkenberg, 1999b: 517).

Évaluer la légitimité de la réputation, généralement excellente, des grammairiens belges, n'est point notre objectif; nous tenterons en effet de déterminer le contexte historico-linguistique dans lequel a surgi et s'est développée cette importante activité grammaticale ainsi que l'originalité d'une production qui, dès son origine, manifeste une incontestable homogénéité; car les singularités qui sont les siennes en regard de la tradition française s'expliquent «par le statut différent réservé à l'étude de la langue au sein de chaque époque considérée et

1 En donnant à la notion de corpus *grammatical* belge une acception large, Trousson et Berré ont recensé, pour la période 1340-1960, plus de mille titres de traités ou de manuels. Il est à noter que «le critère géographique ne suffit pas à enfermer une production grammaticale qui circule et ignore les frontières administratives de l'État belge. Certaines grammaires sont publiées en Hollande ou en Allemagne par des auteurs que toutes les biographies s'accordent à tenir pour belges; d'autres, publiées en édition princeps en France, ont connu de multiples rééditions à Bruxelles, à Liège ou à Anvers et ont influencé l'ensemble du corpus belge» (Trousson & Berré, 1997: 338).

par la situation sociolinguistique du territoire correspondant à l'actuelle Belgique» (Trousson & Berré, 1997: 338). Pour ce faire, un détour historique s'impose².

Tout au long de XVI^e siècle, alors qu'en France le nationalisme linguistique bat son plein³, la grammaire française produite sur les territoires de la future Belgique se caractérise par son absence de préoccupation politique comme par ses objectifs purement pédagogiques et pragmatiques. L'essor considérable des échanges commerciaux favorise alors l'enseignement du français langue étrangère; c'est ainsi que les grammairiens belges de l'époque, qui ne négligent cependant pas le français langue maternelle⁴, jouent un rôle prépondérant dans la diffusion du français dans les Pays-Bas septentrionaux et en Allemagne rhénane⁵; leur principal souci est d'élaborer un système de règles et de préceptes destiné à favoriser ce double enseignement (français langue étrangère ou maternelle). Selon Trousson et Berré, l'intérêt de ces grammairiens pour les questions de correction linguistique, le double souci du «bien dire» et de l'efficacité pédagogique qui les guide à une époque où leurs homologues français s'appliquent davantage à fixer l'usage qu'à le polir, méritent d'être relevés. A n'en pas douter, cette préoccupation précoce pour la qualité de la langue «favorisera, au siècle suivant, l'écllosion d'une théorie grammaticale fondée sur la reconnaissance d'un bon usage et sur la prescription d'une norme linguistique» (Trousson & Berré, 1997: 343).

Durant les deux bons siècles qui vont de l'aube du Classicisme au crépuscule des Lumières, la grammaire française présente en Belgique une relative homogénéité théorique qui contribue à la singulariser; elle s'y définit sous deux angles d'approche:

«Positivement, elle met l'accent sur une conception utilitaire et prescriptive de l'étude de la langue qui trouve son origine au XVI^e siècle et qui intègre parfaitement les aspects normatifs de la théorie du «bon usage». Les grammairiens belges s'accommodent des conceptions de Vaugelas qui, à certains égards, leur servent d'alibi.

Négativement, elle écarte toute préoccupation philosophique et renie l'esprit de Port-Royal. Elle reste étrangère, dans une large mesure, aux grands mouvements d'idées qui sous-tendent le parallélisme logico-grammatical régnant en France à partir de 1660» (Trousson & Berré, 1997: 343).

2 Nous nous inspirons ici principalement de l'étude déjà citée de Trousson et Berré.

3 L'édit de Villers-Cotterêts, promulgué en août 1539 par François I^{er} constitue le premier exemple d'une intervention politique en matière linguistique; il consacre l'usage du «langage maternel français».

4 Le plus important de ceux-ci est Jean Bosquet qui, dès 1566, tient école à Mons où il enseigne le français tant aux indigents qu'aux enfants de bourgeois. Afin de faciliter son enseignement, il compose une grammaire intitulée *Elemens ou institutions de la langue Française, propres pour façonner la jeunesse, à parfaitement et nayvement entendre, parler et escrire icelle langue. Ensemble, un Traicté de l'office des Poincts et Accens. Plus une table des termes, esquelz l's s'exprime. Le tout revu, corrigé, augmenté et mis en meilleur ordre qu'au paravant* (1568).

5 De nombreux manuels sont édités par des Belges qui y ont trouvé refuge pour des motifs religieux – ils étaient protestants – ou simplement pour fuir le régime espagnol, et qui y subsistent en enseignant le français.

C'est dire qu'en Belgique, la grammaire raisonnée ou générale reste pratiquement sans écho.

Si l'objectif prioritaire au XVI^e siècle était de codifier la langue, au siècle suivant, il s'agit d'isoler, parmi les nombreux usages en vigueur, une norme linguistique à laquelle se conformer: voici venu le temps du *bel usage*⁶. Deux dates méritent ici d'être retenues:

- 1634, celle de la fondation de l'Académie française explicitement chargée «de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences» et qui, signale Wilmet, «finit par s'octroyer le droit inouï de légiférer en matière d'usage, préention bien plus fondée sur la crédulité des administrés potentiels que sur son mode de recrutement (une élection à forte couleur de parisianisme) et le professionnalisme approximatif de ses membres (le demier linguiste à siéger entre les écrivains, les historien~les diplomates, les militaires, etc., fut Gaston Paris, mort en 1903)» (Wilmet, 2000: 53); cette gardienne du (bon) usage classera les mots et expressions, comme le feront nombre de dictionnaires, en registres «familier», «populaire», «vulgaire», «argotique», «trivial»,...
- 1647, celle de la parution des «très impressionnistes» *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* de Claude Favre de Vaugelas⁷, «l'oracle des Précieux et des Précieuses» (Wilmet, 2000: 52), dont les observations⁸ fondent la théorie du bon usage: «C'est, dit-il, la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps»; Vaugelas, qui rejette la pédanterie de même que les archaïsmes et les néologismes, cherche donc ses modèles dans la noblesse parisienne et à la Cour du roi. En France où l'académicien comptera de nombreux disciples d'obédience plus ou moins stricte, cette conception élitiste de la langue et de la grammaire aura un impact considérable; elle sera également fort bien accueillie en Belgique où l'intérêt des premiers grammairiens-pédagogues du français pour une langue de qualité se renforce au XVII^e siècle avec la grammaire didactique dont les préoccupations pragmatiques et normatives recourent celles de la grammaire du bon usage⁹.

6 A l'uniformisation de la langue française s'ajoute alors l'assurance parmi l'élite cultivée que le français est arrivé à un point de perfection tel qu'il peut rivaliser avec le latin.

7 Bien que le *Trésor de la langue française* date la première attestation du syntagme *bon usage* de 1652, chez Guez de Balzac, qui, dans son *Socrate chrestien*, écrit du mot *sectaire*: «Le bon usage ne l'a point receu», la formule se trouve dans les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas.

8 Elles portent aussi bien sur la conjugaison, l'orthographe et le genre des noms que sur le sens des mots et leur place dans la phrase.

9 Né à Besançon en 1598, le père jésuite Laurent Chifflet passa quelques années à Paris avant de s'établir dans le Nord. En 1659, il publie à Anvers un ouvrage à succès: *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française* qui sera réédité à Anvers en 1664, à Paris en 1668, à Bruxelles en 1675, 1677 et 1680, à Cologne en 1680 et à nouveau à Bruxelles en 1683, 1688, 1692 et 1697, soit une dizaine d'éditions en moins de quarante ans; une version

Au XVIIIe siècle, tandis que les traités de philosophie grammaticale se multiplient dans l'Hexagone –sous l'impulsion, notamment, des grammairiens gravitant autour de l'*Encyclopédie* (1751-1772)–, les Belges, résolument attachés aux conceptions et préoccupations de leurs antécédents, font montre d'une curieuse indifférence à l'égard de la grammaire raisonnée, laquelle se transformera peu à peu en une grammaire générale dont l'essor véritable date de ce Siècle des Lumières. C'est dire que la grammaire didactique –particulièrement celle destinée à l'enseignement du F.L.E.– et la grammaire du bon usage demeurent à l'honneur en Belgique. La fin du siècle verra s'y développer une tentative frileuse de grammaire générale; le mouvement de réflexion linguistique qui inonde alors la France y recueille quelque écho: le cours de grammaire générale organisé dans les Écoles centrales de la République est proposé dans les Départements réunis¹⁰. C'est ainsi que «la Belgique, bon gré mal gré, découvre l'esprit philosophique –et révolutionnaire– des Lumières qui s'incarne dans une certaine conception de la langue et de son étude» (Trousson & Berré, 1997: 350). Certes, la pauvreté culturelle et intellectuelle des provinces belges au XVIIIe siècle –«Bruxelles est le séjour de l'ignorance», dira Voltaire– peut expliquer le peu d'intérêt des grammairiens belges pour les questions de philosophie linguistique, mais un autre motif, relevant davantage de l'évolution interne de la grammaire française et du contact des langues en Belgique, semble pouvoir être avancé:

lorsque Maximilien de la Haize ou le grammairien flamand Van Boterdael relèvent des locutions vicieuses ou des flandricismes en français, ils adhèrent tacitement à l'idée que la langue particulière est objet d'étude spécifique. Lorsque Balduinus Janssens s'émeut du déclin du flamand et cherche à défendre son intégrité ou à montrer sa supériorité, il récuse implicitement la notion d'universalité linguistique. Une telle attitude contredit la démarche de la grammaire générale qui cherche au contraire à dégager, à partir d'un idiome particulier, des structures communes à toutes les langues (Trousson & Berré, 1997: 350-351).

Dès les premières décennies du XIXe siècle, aussi bien en Belgique qu'en France, l'école devient le lieu par excellence où se manifeste l'intérêt pour la langue; mais, comme le signale André Chervel, «la grammaire scolaire va enterrer la grammaire générale après l'avoir dépecée» (Chervel, 1977: 84); car la grammaire promue par l'institution scolaire se caractérise par une rare indigence de théorie et d'esprit méthodique; elle est «avant tout un amas de

destinée plus particulièrement à la France: *Nouvelle et parfaite Grammaire française, ou se voit en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant, en la Pureté, en l'orthographe, et en la Prononciation de cette langue*, paraîtra à Paris en 1669 et y sera rééditée jusqu'en 1710. Chifflet n'y fait pas preuve d'une grande originalité: ses réflexions «rejoignent celles d'Antoine Oudin qui avait fait paraître à Paris, en 1632, une *Grammaire française rapportée au langage du temps*», elles s'inspirent constamment, mais non aveuglément, des *Remarques de Vaugelas*: «ce mélange d'irrévérence et de conservatisme semble typique de la tradition grammaticale belge et nous le retrouverons à la fin du XIXe siècle» (Trousson & Berré, 1997: 346-347).

10 Ce sont les provinces des anciens Pays-Bas autrichiens et les principautés de Liège et de Stavelot-Malmédy annexées par la France en 1795.

règles visant l'usage écrit de la langue: [...] un prétexte A l'enseignement de l'orthographe (et tout particulièrement du problème de l'accord du participe passé)» (Swiggers, 1990: 855). Nombreux sont alors les manuels français réédités en Belgique¹¹ ou tout simplement plagiés¹² par des professionnels de l'enseignement friands de cacographies, tableaux synoptiques et autres dialogues grammaticaux. La grammaire et l'orthographe étant, dit-on, affaire de mémoire bien plus que de réflexion, ces procédés auront une visée purement mnémotechnique.

Contrairement à la grammaire scolaire dont le public est bien ciblé, la grammaire du bon usage s'adresse à un public plus large et hétérogène: les amateurs de «beau langage»; il n'empêche que l'une et l'autre partagent une même préoccupation normative.

Dès cette époque, en Belgique comme dans les régions «périphériques» intra-Hexagone, de plus en plus conscient de la distance existant entre la norme centrale, synonyme de français «pur», celle que diffuse la grammaire scolaire, et son propre sociolecte, le public cultivé ou lettré éprouve un sentiment croissant d'«insécurité linguistique»¹³. A partir de 1830, date de l'indépendance de la Belgique, l'ambivalence des grammairiens belges vis-à-vis de la norme d'un français centralisé et corseté, celui qui n'a cessé d'occuper une place de choix dans leur perception de la langue, se manifeste au grand jour: si le malaise linguistique, qui s'aiguisé et développe une forte hantise de la faute de français, provoque l'essor du purisme répressif de la part de grammairiens préoccupés avant tout d'enseignement et de bon usage et prescrivant une langue immaculée¹⁴, en revanche, dans ce jeune État en quête d'identité et de légitimi-

-
- 11 Le plus célèbre est celui de François-Charles Lhomond: *Éléments de la grammaire française* (1780; Bmxelles, 1810–10^e édition), qui constitue «un outil de premier ordre entre les mains du maître d'école uniquement soucieux d'orthographe» (Chervel, 1977: 62).
- 12 «Au [XIX^e] siècle, d'innombrables épigones [de Lhomond] – Noël et Chapsal, Larive et Fleury, Sicard, Sauger-Préneuf, Landais, Larousse... – mettront leurs efforts rémunérateurs au service exclusif de l'orthographe, que sacralise l'enseignement public, quitte à en légitimer les bizarreries. Ce fut la *grammaire d'accord*, avec son long cortège d'innovations *ad hoc*: le sujet *réel* et le sujet *apparent* [...], le complément d'*objet direct* et l'*attribut* [...]» (Wilmet, 1997: 24).
- 13 Témoin de cette situation, un recueil publié sous l'Empire et qui fera date: *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français. Ouvrage dans lequel l'on indique les fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant; avec la désignation du mot ou de l'expression ainsi que celle des règles qui font éviter les fautes contre la syntaxe*. «Dans la préface du volume, l'éditeur Jean Tarte, de Bmxelles, ne dévoile pas le nom de l'«ancien professeur» qui le signe, se bornant à dire qu'il est Français: il s'agit d'Antoine-Fidèle Poyart, originaire d'Arras, mort à Bmxelles en 1810 après avoir enseigné en pays wallon et à Anvers» (Piron, 1985: 371). Ce «chasseur de belgicismes» est le premier à occuper un créneau assurément porteur: publié en 1806, l'ouvrage connaît trois éditions posthumes, refondues et augmentées (1811, 1821 et 1830); celle de 1811 contient ce qui semble bien être la première attestation du terme «belgicisme»; une ultime édition remaniée par Louis Quiévreux paraîtra en 1928!
- 14 Le purisme atteint son stade le plus répressif à la fin du siècle avec *Les 600 expressions vicieuses belges* (1891) de Victor Galand: «L'intransigeance en est systématisée sous le couvert de la formule «Ne dites pas... Dites...» et se montre d'autant moins pertinente qu'il arrive à l'auteur de condamner des faits qui ne sont ni belges, ni incorrects. / Au demeurant, le principal reproche que l'on peut adresser à ces ouvrages n'est pas de se confiner dans une grammaire purement correctrice (ce point de vue n'a rien que de légitime), ni même de s'en tenir à une norme rigide et trop étroite, comme c'est souvent le cas dans les provinces, en général plus conservatrices que le centre parisien. Presque tous les recueils en cause pèchent par la base, c'est-à-dire par insuffisance linguistique ou philo-

té nait une conception originale de la langue et de son étude, celle qui consiste à oser se démarquer de la France. A cet égard, faut-il rappeler les remontrances faites en 1869 par le hibou à Charles De Coster: «O poete téméraire qui aimes tant Rabelais et les vieux maitres, ces gens-là [mes cousins en littérature, forts en plume, en bec et en lunettes, gens prudents et pédants] ont sur toi cet avantage, qu'ils finiront par user la langue française a force de la polir!» Ainsi ce qui caractérise la grammaire française en Belgique à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, c'est son évolution en deux tendances contradictoires: «l'une prête serment d'allégeance à l'autorité de la France en matière de langue et vénère l'Académie française; l'autre, au contraire, s'émancipe de la vulgate française en développant une conception de la langue spécifique, voire autonome» (Trousson & Berré, 1997: 354). Le discours grammatical belge balancera désormais entre «faute» et «rédemption»; témoin, le *Recueil de wallonismes* d'Isidore Dory édité en 1878-1880 par la *Société wallonne*, un ouvrage faisant montre d'un esprit critique plutôt rare pour l'époque: «il essaie, d'une part, de localiser sommairement les faits et, d'autre part, d'exclure ceux qui appartiennent au «bon usage» de France, en quoi il annonce les grammairiens du XX^e siècle» (Goosse, 1998b: 69), mais où domine le souci normatif, car «Dory maintient dans sa liste de *wallonismes*, non seulement [...] des faits attestés en France sans qu'il le sache, mais aussi des faits qu'il reconnaît attestés en France, mais qu'il n'estime pas de bon usage» (Goosse, 1995: 125). Pour Piron, certes «les observations de Dory visent à épurer le français de ses compatriotes; mais il se garde de proscrire systématiquement les traits régionaux. Il est ainsi le premier à s'élever contre cette forme de purisme ou se reconnaît l'insécurité linguistique des aires marginales¹⁵» (Piron, 1985: 370-371).

L'organisation scientifique des études de philologie romane entreprise sous la houlette du Liégeois Maurice Wilmotte (1861-1942) fera progressivement évoluer les choses: «l'intérêt suscité par la nouvelle discipline, orientée à ses débuts vers le passé de la langue, va développer un esprit de méthode et de rigueur dont profiteront les recherches entreprises sur la nature du français en Belgique» (Piron, 1985: 373).

En cette deuxième moitié du XIX^e siècle –le contexte politique, il est vrai, favorise l'autodétermination–, se développe donc un courant autonomiste qui cherche à se démarquer d'une conception figée et répétitive de l'enseignement de la langue incarnée dans les manuels français de l'époque. Alors que toute réflexion sur la langue paraissait avoir été écartée au profit d'un apprentissage mécanique de règles et de préceptes, les autorités du royaume essaient de convaincre le corps professoral des bienfaits d'une théorie de la langue fondée sur le raison-

logique. Aucun n'imagine que l'usage –le «bon usage», s'entend– puisse n'être pas uniforme ou rigide, et varier suivant les circonstances de la parole» (Piron, 1985 : 372).

15 «A force d'entendre répéter qu'ils doivent se défier des locutions du terroir, les Wallons en arrivent, comme le chat échaudé qui craint l'eau froide, à regarder comme suspecte toute expression qui ne leur paraît pas bien régulière» (Isidore Dory (1877) : *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2^e série, t.2, pp.78-79) (cité par Piron, 1985 : 371).

nement. En quelque sorte, les grammairiens belges, qui jusque-là l'avaient délaissée, ((donne[nt] a la grammaire générale une seconde jeunesse» (Trousson & Berré, 1997: 355). C'est ainsi qu'un opuscule anonyme de 1866 émanant du Ministère de l'Instruction publique affirme –«sans vergogne», signale Wilmet (1997: 26)–

qu'on ne peut bien enseigner une langue particulière qu'après des études sérieuses sur l'enseignement général de toutes les langues [...] et qu'une seule loi préside aux travaux de tous les linguistes sérieux du monde entier: la raison. [...] Il y a donc deux principes opposés dans l'enseignement de la langue belge, celui de la servilité et celui de la liberté; par le principe de servilité, on fait de la langue une simple étude de mémoire et d'imitation; avec le principe de liberté, on en fait une science de calculs et de raisonnements.

Plus loin, ce partisan des thèses rationalistes s'adresse aux professeurs de français et conclut:

Vous voyez, Messieurs, par ce simple aperçu, que l'enseignement linguistique belge est beaucoup plus étendu que l'enseignement linguistique français. Nous nous attachons avant tout à former le jugement des enfants, nous leur donnons les motifs de toutes les règles et de toutes les exceptions; nous faisons de la science une étude raisonnée, tandis qu'en France, c'est une étude de mémoire et d'imitation aveugle (cité par Wilmet, 1997: 26).

«Séduisant programme, mais resté lettre morte», commente Wilmet qui ajoute que, malgré les directives ministérielles actuelles prévoyant l'instauration dans les classes terminales d'une heure hebdomadaire de «grammaire réflexive» et de «réflexion critique sur le fonctionnement et la vie du langage [et] la relativité des classes grammaticales», il est fort rare qu'elle soit donnée (Wilmet, 1997: 26-27).

Des ouvrages de logique ou de philosophie grammaticale publiés à l'époque en Belgique, celui qui aura la plus grosse influence est celui que Pierre Burggraff, professeur à l'Université de Liège, compose à l'intention de ses étudiants, de futurs enseignants: *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage* (Liège, 1863): «L'étude de la grammaire, affirme-t-il, n'est plus aujourd'hui un travail purement mécanique, mais la première école à laquelle se forment les esprits droits, justes et conséquents» (cité par Trousson & Berré, 1997: 356). Par son oeuvre et son prestige, Burggraff influera non seulement sur l'idéologie pédagogique du jeune État mais aussi sur les théories grammaticales elles-mêmes; dans son sillage seront publiés des manuels scolaires à gros tirage¹⁶. Bien que conservatrice, la tendance autonomiste de la grammaire française en Belgique reprend donc tardivement à son compte quelques-unes des observations issues du parallélisme logico-grammatical; remise au

16 B. Van Hollebeke et O. Merten, *Grammaire française*, Namur, 1870; J. Delboeuf et L. Roersch, *Éléments de la grammaire française*, Liège, 1885; R. Lapaille et Troisfontaines, *Grammaire française*, Liège, 1887,...

goût du jour, la vieille grammaire générale lui permet de combler le vide théorique de la grammaire scolaire (Trousson & Berré: 355 et 356-357).

Cette grammaire scolaire, dont l'objectif prioritaire était d'inculquer l'orthographe, se perpétuera au XX^e siècle; conque principalement comme un catalogue de lois à mémoriser, cette grammaire, où la notion de «faute» est souveraine, répond certes à un besoin, voire à une attente, du corps social; il n'empêche qu'elle cultive l'image d'une langue rigide et rébarbative.

Par ailleurs, l'attention prêtée séculairement par les grammairiens belges aux questions de norme et de correction se renforce au cours des premières décennies du XX^e siècle; elle va de pair avec le malaise linguistique qui frappe de plus en plus le locuteur belge, celui dont Trousson et Berré caricaturent l'attitude repentante:

Que ne ferait-il pas *Pour écrire et parler correctement* (Gérard Dieu, Frameries, 1941)?

Il stigmatise *Leparler belge* (G.-O. D'Harvé, Bruxelles, 1923). Il fustige ses *Fautes de style et de langage* (Y., instituteur, La Louvière, 1916) ou *Les inexac-titudes et singularités de la langue française moderne* (Jean Boisson, Bruxelles-Paris, 1930). Il tente d'extirper de sa conscience linguistique ses *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres* (Louis Quiévreux, Bruxelles, 1928). Il voue aux gémonies ses *Particularités, expressions incorrectes, belgicisms* (Jean Deblegny, Bruxelles, 1946). Il se délecte de *Difficultés et finesses* (Armand Bottequin, Gand, 1945) ainsi que de *Subtilités et délicatesses de langage* (Armand Bottequin, Paris-Bruxelles, 1946). Son esprit vagabonde de *Récréations linguistiques* (Paul De Reul, Liège, 1906) en *Divertissements philologiques et littéraires* (Albert Debatty, Bruxelles, 1943). Il glorifie *Euphémie ou la biendissance* (G.-O. D'Harvé, Bruxelles, 1925) ou *La bonne forme* (A. Borsu, Bruxelles, 1923) et célèbre la *Noblesse et fonction de la langue française* (L. Bourgaux, Bruxelles, 1935).

Le grammairien Joseph Deharveng épanche ses *Scrupules de grammainen* (Bruxelles, 1929) tandis que de toutes parts sonnent les appels à résipiscence: *Parlons et écrivons correctement le français* (Pol Comiant, Bruxelles, 1955) *Parlons bien le français* (Pol Comiant, Mouscron, s.d.), *Parlons correctement* (Carlos Leruitte, Liège, 1946), *Parlons bien!* (G.-O. D'Harvé, Bruxelles, 1913, 1914, 1915 et 1923).

Bref, *Cornegeons-Nous!* avec les six volumes que fait paraître Joseph Deharveng entre 1922 et 1928 (Trousson & Berré, 1997: 357-358).

Il est à noter qu'un demi-siècle plus tard, le francophone de Belgique participe encore avec assiduité aux *Chasses aux belgicisms* (1971 et 1974) organisées par l'Office du bon langage; qu'il s'inscrit aux championnats d'orthographe que son pays exporta en France; et qu'une fois l'an, il observe une *Quinzaine du bon langage...*

Cornme le remarque Goosse (2000b: 79-80), le titre de l'ouvrage de Deharveng, outre qu'il signale qu'on a affaire a une grammaire normative, pourrait faire penser et craindre qu'il s'agirait là d'une nouvelle liste de proscriptions et de prescriptions du style *Ne dites pas...*, *mais dites...* Et, en effet, abondantes sont les remarques portant sur des belgicisms, la plupart

traités d'ailleurs sans complaisance; mais le sous-titre, *Récréations philologiques et grammaticales*, indique qu'information sérieuse et bonne humeur ne sont guère incompatibles. Dépassant le cadre strictement belge, Deharveng n'hésite pas non plus à commenter nombre des tours que des générations de puristes français ou belges ont stigmatisés à l'envi et à contredire ses homologues conservateurs en montrant le manque de fondement de plusieurs de leurs condamnations; pour ce faire, il se base sur les témoignages d'écrivains reconnus, académiciens inclus. Cette démarche, Grevisse, qui ne niait pas sa dette envers le père jésuite, la systématisera dans son *Bon usage*, s'inscrivant de la sorte dans une tradition belge: tandis qu'«un grammairien français, voire un linguiste français, et, naturellement, un usager français, surtout parisien, érigent leur compétence spontanée en norme évidente; les grammairiens belges croient qu'ils doivent d'abord s'informer et observer avant de conclure»: voila ce qui, d'après Goosse, constitue la spécificité de ce que d'aucuns ont appelé *l'école belge de grammaire* (Goosse, 1995: 135-136).

De même, décrivant *lepurisme belge*, Klinkenberg qualifie celui-ci de «volontiers bonhomme»: «les grammairiens belges sont moins prescriptifs que leurs contemporains français, et leurs positions se fondent souvent sur des informations plus contrôlées. Sans doute faut-il voir là une conséquence de leur formation philologique»; selon le professeur liégeois, «l'exemple le plus accompli de cette sensibilité, qui marie heureusement le souci de bien dire avec celui de bien décrire, est Maurice Grevisse» (Klinkenberg, 1999b: 518). Car *le Grevisse* se situe bien au confluent de deux traditions étroitement liées par leur préoccupation normative: celle de la grammaire didactique puis scolaire et celle de la grammaire du bon usage (Trousson & Berré, 1997: 358).

C'est «avec une certaine hardiesse» que Grevisse reprit, en 1936, la formule *le bon usage* comme titre de son ouvrage; à cette époque, où l'Académie française venait de publier la huitième édition de son *Dictionnaire* (1935), la formule avait en effet perdu de sa séduction

par ce qu'elle avait acquis d'arbitraire ou de réactionnaire. Le premier de ces adjectifs convient, apparemment, au seul exemple que donne le *Trésor* comme illustration de la locution: «Il faut avouer que ce que nous nommons entre nous le *bon usage* n'est guère, hélas, qu'une conception de notre Académie»: cette phrase est de Valéry, qui y oppose *bon usage* à «l'usage actuel vrai» (*vrai* en italique). Le second des adjectifs correspondrait sans doute à la pensée profonde de beaucoup de linguistes (Goosse, 2000a: 33).

L'anecdote est connue: c'est en traversant le pont qui unit le faubourg de Salzinne à la ville de Namur que Grevisse reçut cette «illumination» qui permit à son ouvrage de se distinguer des autres *grammaires françaises* et contribua à son succès (Goosse, 2000a: 33):

Je me suis dit: Sapristi, Vaugelas a parlé du bon usage et l'a remarquablement défini. Et comme mon intention était de définir moi aussi le bon usage et de déterminer dans le monde d'aujourd'hui ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas

dire, je vais choisir comme titre *Le Bon Usage*. Et ce titre m'a parfaitement convenu et répond tout à fait à ce qui est ma doctrine (cité par Bastia & Brutsaert, 1986: 5).

Ainsi donc paraît à Gembloux, en 1936, chez l'imprimeur Duculot, *Le bon usage. Cours de grammaire française et de langage français en concordance avec la huitième édition du Dictionnaire de l'Académie française*. Dès l'édition suivante (1939), la seconde partie du sous-titre est supprimée, car Grevisse s'est aperçu que la description qu'il prétend faire du français le contraint à être forcément en discordance avec le dictionnaire de l'Académie: ne désirait-il pas en effet exposer les faits sans a priori, mais à partir de l'observation? «Grevisse se rangeait sous la bannière de Vaugelas, en ne retenant que le deuxième groupe des informateurs: «la plus saine partie des auteurs du temps»; rien ne correspond à la pratique orale des hommes et des femmes de la cour» (Goosse, 2000a: 33-34).

C'est, semble-t-il, à un article d'André Gide publié dans le *Figaro littéraire* du 8 février 1947 que *Le bon usage* dut sa diffusion outre-Québécois; se gardant de mentionner la nationalité du grammairien¹⁷, sans doute par peur d'alarmer ses lecteurs, Gide écrit que «Grevisse répond à toutes les questions flottantes, y répond si pertinemment que je n'aurais qu'à le copier pour satisfaire aux inquiétudes et aux doutes de mes plus scrupuleux correspondants». Par ailleurs, il faut souligner que le succès – auquel Grevisse ne s'attendait pas – résulte «d'une ambiguïté initiale» (Trousson & Berré, 1997: 358): car si l'ouvrage ne toucha pas le public auquel il était en principe destiné, celui des écoliers, en revanche les ecclésiastiques, médecins, avocats et professeurs soucieux de bien parler et de bien écrire lui firent un accueil enthousiaste. Goosse (1989: 329) confirme le paradoxe: si Grevisse n'a pas atteint le public auquel il s'adressait, il a par contre atteint deux publics qu'il ne visait pas: le «grand public» auquel l'éditeur avait songé avant lui; les linguistes ensuite. Témoin de ce changement d'audience, la modification du sous-titre de la sixième édition du *Bon usage*: le *Cours de grammaire française* se transforme dès 1956 en une *Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*.

Sans doute le moment est-il venu de s'interroger avec Goosse sur les motifs pour lesquels ce sont les grammairiens belges qui, renouant avec Vaugelas, ont rendu à l'usage sa prépondérance dans la construction d'un français de référence, ce qui les oblige, soit dit en passant, à entreprendre de longues et patientes recherches: les plus de trois cents kilomètres qui les séparent de la Ville lumière leur permettent-ils de s'affianchir plus aisément que les Français de la sujétion de l'Académie¹⁸? Les scrupules linguistiques qui les taraudent les re-

17 «Un grammairien comme Grevisse a pu sans trop de peine s'imposer comme une autorité même auprès des Parisiens jaloux de leur droit de propriété sur la langue. Quand Joseph Hanse est mort, «c'était le Grevisse belge», a écrit un journaliste parisien» (Goosse, 1999, p.79)!

18 Concernant l'Académie: «S'il est rare que les linguistes soient des stylistes, les écrivains les meilleurs ne sont à leur tour que de médiocres linguistes. Les quarante Immortels siégeant sous la coupole du Quai Conti, où les bons

tiennent-ils de trancher telle ou telle question avec l'aplomb des Pansiens? Toujours est-il que Grevisse va appliquer de façon méthodique la démarche pratiquée avant lui sur des cas particuliers par quelques collègues belges¹⁹ et par Vaugelas lui-même. Sa référence, nous l'avons vu, est principalement la langue écrite, et les écrivains sont ses témoins. A leur propos, Goosse rappelle que, dans des interviews, Grevisse se caricaturait lui-même en utilisant l'image biblique des brebis et des boucs, symbolisant les élus et les réprouvés; car les plus de cinq cents écrivains qu'il cite sont loin d'être tous des maîtres incontestables ou incontestés, «de sorte qu'au lieu d'un bon usage monolithique Grevisse décrit un usage fort souple, un usage en mouvement, un usage multiple»; il accumule les références afin de montrer «qu'un usage nouveau est en train de s'introduire ou s'est introduit –selon le nombre des attestations» (Goosse, 2000a: 34). Sans doute quelques-uns des modèles proposés peuvent-ils paraître un peu vieillots, mais la langue orale n'est pas totalement absente de l'ouvrage grâce aux dialogues des pièces de théâtre et des romans ou grâce à des auteurs tel Céline: «Bref, cette description est si riche que les linguistes purs, même quand ils critiquent le cadre théorique, trouvent dans l'ouvrage des matériaux sans équivalent./ Quant aux écrivains, loin de se plaindre de ne pas découvrir en Grevisse un censeur rigide, ils estiment, au contraire, que c'est une lecture stimulante» (Goosse, 2000a: 34-35)²⁰.

Les détracteurs du *Bon usage* ne manquent cependant pas²¹, qui font grief à Grevisse d'ériger en norme les fautes commises par inadvertance par quelques écrivains; selon Goosse –le meilleur avocat de Grevisse, et pour cause! puisqu'il est son gendre et son héritier–, il s'agit là d'un reproche injuste au regard de la circonspection sans cesse démontrée par celui qui n'octroyait le certificat de bon usage que sur un épais dossier dont l'ouvrage ne reproduit sou-

auteurs se compteraient facilement sur les doigts d'une main à côté d'une série de plumitifs médiocres et de quelques grands personnages de la République qui n'ont dû utiliser l'écrit au moment de composer leur discours de réception, devraient s'en souvenir, alors qu'ils prétendent, avec la complicité de l'ignorance ou de la naïveté, rigenter la langue, et l'orthographe, excitant d'une prétendue mission que leur aurait confiée Richelieu au dix-septième siècle, mais mandat inexistant, dont on ne trouve nulle part de trace, qui d'ailleurs ne suffirait pas à leur conférer une quelconque légitimité au regard de cent cinquante millions de francophones, peu soucieux des mondanités parisiennes» (Wilmct, 1992 : 16). « La France et les pays de tradition française rassemblent la plus vaste collection qui soit de chroniqueurs grammaticaux, savants ou ignares, d'«amateurs de beau langage» et de «gendarmes des lettres» (Proust), une troupe dense qu'encadrent les centurions verts de l'Académie» (Wilmct, 1997 : 21).

19 «L'histoire de la grammaire française en Belgique permet donc de mieux situer Maurice Grevisse dans la lignée des professeurs-grammairiens sans prétention –Bosquet (1586), de la Haize (1640), Dujardin (1760), etc.– et dans celle des grammairiens-esthètes : Chifflet (1659), De Wailly (1772), Dory (1877), Deharveng (1922), etc.» (Trousson & Berré, 1997 : 360).

20 Pour s'en convaincre, il suffit de lire les citations reprises sur la couverture des différentes éditions du *Bon usage* !

21 Après avoir signalé que cet instrument fournit une description empirique de différentes variétés du français, Klinkenberg considère que « sa richesse descriptive le rend relativement tolérant » (Klinkenberg, 1999a : 51). Wilmct se montre nettement moins tendre à son égard : « Maurice Grevisse, parfois taxi de Vaugelas du XXe siècle », donne en exemple la pratique des « bons » écrivains (quitte à sélectionner –admirez le cercle vicieux– le « bon » écrivain en vertu de sa capacité à respecter le « bon » usage !) » (Wilmct, 2000 : 52-53).

vent qu'une partie: «**même** pour les tours ou constructions tout à fait **innocentés**, la **présentation** évite les éclats: la règle théorique ou traditionnelle vient d'abord, suivie des commentaires qui en montrent les limites ou l'**inanité**» (Goosse, 2000a: 34-35).

C'est donc Goosse lui-même qui se chargea de revoir et d'adapter les douzième et treizième éditions du Grevisse (1986 et 1993). Concernant la **stratégie** adoptée pour satisfaire davantage les lecteurs pressés d'y trouver des réponses plus immédiates et plus nettes à leurs questions, Goosse indique qu'en **refondant** le livre, il a **cru** pouvoir y aller plus rondement:

dès son début, le développement précise, soit que l'emploi contesté est entré dans l'usage général, **même** soigné, soit que l'usage reste tout à fait partagé. Pour ce qui est **archaïque**, régional, populaire, usité seulement à l'oral ou surtout à l'écrit, il suffit en principe de noter cette limitation pour que le lecteur opte lui-même selon la situation de communication. La notion de faute semble a peu près inutile. Pourtant plus d'un lecteur tient à ce qu'on décide à sa place. Aussi certains mots ou constructions sont-ils précédés d'un symbole avertissant qu'ils n'appartiennent pas au français commun ou au français écrit soigné. Cette simple mise en garde ne cherche pas à empêcher qui que ce soit de passer outre, et il peut avoir de bonnes raisons pour le faire (Goosse, 2000a: 36-37).

En outre, comme il est indiqué dans les *Préliminaires*, c'est essentiellement en fonction de l'écrit soigné que sont émis les jugements; mais Goosse se dit bien conscient qu'il existe aussi un bon usage de l'oral ordinaire ou, pour ne citer qu'un exemple, les interrogations sans inversion sont bien plus naturelles que celles avec inversion. De plus, si les écrivains restent l'autorité par excellence, le recours de plus en plus fréquent, au fil des éditions, au témoignage des juristes, des scientifiques ou des journalistes «réintroduit la conception d'un usage «en mouvement», fondé sur l'observation de pratiques effectives» (Francard, 2001: 225): «Lorsqu'il s'agit d'apprécier la vitalité d'une construction qui passe pour vieillie, ces témoignages sont plus intéressants que celui des académiciens» (Goosse, 2000a: 36-37).

Pour Francard,

la filiation (trop?) explicite entre Vaugelas et Grevisse a sans doute desservi ce dernier, en réduisant son apport à une simple réactualisation des idées du siècle classique. Sa vision dynamique de l'usage a été occultée par le conformisme de son cadre théorique, une lacune mal perçue alors que l'essor de la linguistique au XX^e siècle s'accompagne d'un investissement considérable dans des modèles de description, lequel eclipse quelque peu la réflexion sur un modèle de langue, sur un usage de référence» (Francard, 2001: 225-226).

L'école belge de *grammaire* est représentée par bien d'autres observateurs de la langue française. Nous nous contenterons ici de nommer Joseph Hanse, que Marc Quaghebeur présente de la sorte: «Champion des cultures francophones tous azimuts, c'est à une Francophonie fidèle à la langue qui la rassemble, mais capable d'entendre, de révéler et de célébrer les différences qui en font la richesse, qu'il s'efforce d'oeuvrer par monts et par vaux –particulièrement

rement a partir de Conseil international de la Langue française» (Quaghebeur, 1992: XVII). Son grand-oeuvre repensé: le *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques* (1947), refondu en 1983 sous le titre de *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* «partage avec la grammaire de Grevisse le privilege d'être consulté dans toute la francophonie et même partout où l'on enseigne le français» (Goosse, 1995: 135):

Utile et savant a la fois, l'ouvrage se donne pour objectif d'ouvrir a l'usager plaisirs et subtilités de l'idiome. Soucieux de la regle, mais surtout de sa compréhension, il n'est point normatif au sens strict. Chaque édition enregistre donc mouvances et créations de la langue. Elle s'efforce notamment d'intégrer les particularismes lexicaux des diverses aires de la Francophonie, tout en veillant à les rattacher chaque fois à la logique de la langue. On est loin du comportement plus vétilleux de l'Académie française avec laquelle l'étemel pèlerin n'hésite pas à battre, parfois rudement, le fer (Quaghebeur, 1992: XVIII).

La troisième édition (1994) a été établie d'aprts les notes de Hanse avec la collaboration scientifique de Daniel Blampain, professeur de linguistique a Bruxelles; la quatrième édition (2000) du *Hanse-Blampain* présente une matière entièrement refondue pour le cédérom. Modemité oblige!

Nous ne pouvons boucler ce panorama sans citer quelques-unes des études consacrées depuis un bon demi-siècle au français *de* et *en* Belgique. A l'origine de ce mouvement peuvent être situés les *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique* (1950) de Jacques Pohl²². Pour ces quinze dernières années, retenons le *Dictionnaire de belgicisms* (1987) de François Massion; l'ouvrage publié par les membres belges du Conseil international de la langue française sous le titre *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français de Belgique* (1994); *Le belge dans tous ses états. Dictionnaire de belgicisms, grammaire et prononciation* (1998) de Georges Lebouc; le *Dictionnaire du français de Belgique* (1998-1999) de Christian Delcourt; les *Tours et expressions de Belgique* (2000) de Louis Chalon alias Cléante; ou encore *Le français tel qu'il se parle en Belgique* (2000) et *Les plaisirs de la langue française en Belgique* (2001) de Jacques Mercier. Récusant l'étiquette normative, ces ouvrages de spécialistes reconnus ou de simples passionnés de la langue française correspondent à une disposition d'esprit différente vis-à-vis de la langue, à une volonté «de décrire ou d'expliquer objectivement les phénomènes sans porter de jugement de valeur sur les faits constatés»; «ils participent ainsi sur le plan idéologique, à une forme salutaire de «rédemption»» (Trousson & Berré, 1997: 360-361).

Et l'avenir, que nous réserve-t-il? Pour Klinkenberg, la forme générale du discours puriste belge a subi trois changements notables au cours des dernières années: «d'individuels, les discours prescriptivistes tendent à devenir collectifs; de défensifs, ils tendent à devenir po-

22 Pour un panorama des études belges de 1945 a 1977, voir Pohl Jacques (1979) : *Les variétés régionales du français. Etudes belges (1945-1977)*, Éditions de l'Université de Bruxelles.

sitifs; enfin, leur ennemi principal n'est plus tant la différence de performance entre France et Belgique que l'abâtardissement qu'entraînerait l'américanisation générale du monde occidental)) (Klinkenberg, 1999b: 518).

Nous l'avons signalé, de tout temps les grammairiens belges se sont appliqués à compiler des matériaux permettant de repérer la faute et de la comger. Indéniablement, cette manière de procéder a hypertrophié le sentiment d'inconfort langagier qui affecte les francophones de Belgique chez qui «la mauvaise conscience linguistique (encore alimentée par les «blagues belges» des «humoristes» français) se noumt d'une kyrielle d'opuscules intitules Ne dites pas... mais dites... ou *Parlons* mieux. Les listages du Père Deharveng (1933) et la «chasse aux belgicisms» (1971 et 1973) de Joseph Hanse, Albert Doppagne et Hélène Bourgeois-Gielsen participent de la même veine» (Wilmet, 1997: 21). Mais les conséquences d'une telle conception de la langue et de son étude ne sont pas que nocives pour autant que, comme Grevisse et Hanse, les grammairiens integrent leur démarche «dans une philosophie libérale de la norme qui ne renie pas la faute mais qui la relegate au second plan» (Trousson & Berré, 1997: 362).

A ce propos, reportons-nous aux considérations récentes de l'auteur de la Grammaire critique du français²³, un ouvrage devenu incontournable et constituant, selon les mots de Daniel Laroche, le «monument d'une carrière de pédagogue passionné»: «Décrire, prescrire... Décrire et prescrire? Décrire ou prescrire?», interroge Marc Wilmet qui aime à rappeler que ces paronymes «forment la source où s'alimentent les activités divergentes des linguistes (les *descripteurs*) et des grammairiens (les *prescripteurs*), que le grand public francophone, il est vrai, tend à confondre» (Wilmet, 2000: 51). Pour ce virulent ennemi de la «politique linguistique du bâton»²⁴, laquelle a deux effets néfastes:

D'une part, les francophones natifs, étemellement surveillés, dressés a se garder a gauche et a droite, [...] risquent de perdre leur spontanété créatrice.

23 Curieusement peut-être, le plan la *Grammaire* critique du français calque «avec transparence» celui du *Bon Usage* (Grevisse, 1936). «Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois. La démarche n'a nen de commun avec celle qui fait adopter tel terme métalinguistique: et l'emprunt au *Bon Usage* ne vient en aucune manière cautionner l'agencement de la *Grammaire* critique – celui qui le croirait trouverait dans les premières lignes de chaque nouveau chapitre de la Grummuire critique un fulgurant démenti. [...] La mise en parallèle permet ici de mieux mettre au jour l'empreinte laissée par la grammaire normative, dont le *Bon Usage* n'est jamais que le parangon, non seulement dans notre maniere d'aborder la langue française, mais encore sur la langue elle-meme. [...] Reprendre le plan du *Bon Usage* permet à Marc Wilmet de montrer de la manière la plus percutante que la démarche qui consiste à tenter de faire entrer les mots du français dans des cloisonnements élaborés & l'origine (c'est-à-dire chez Aristote) pour rendre compte du grec est immanquablement vouée a l'échec. La démarche de la *Grammaire* critique débouche alors sur la fin des classes. / Le détour par Grevisse permet de fustiger la manière scolaire et normative de concevoir la grammaire pour les stigmates qu'elle a laissés sur la langue française, dont elle déforme les fondements et force l'évolution » (Englebert, 1998: 380-381).

24 «Une certaine tradition française (celle de la «haute» couture et de la «grande» cuisinc) a malencontreusement choisi la seconde branchc de l'alternative. N'importe quel idiome appartient pourtant aux individus qui s'en servent, non a une oligarchie d'autoproclamés («arbitres des élégances» qui les bnmc)» (Wilmet, 2000: 60).

D'autre part, les nouveaux francophones et les étrangers voient multiplier comme a plaisir sous leurs pieds les écueils et les chausse-trapes.

Le jour où le français se repliera définitivement sur des structures figées, renoncera aux innovations lexicales, morphologiques, syntaxiques..., il ne sera plus loin d'une langue morte (Wilmet, 2000: 60).

Loin de nier la nécessité d'un certain endoctrinement normatif, car aucun professeur, quelles que soient ses préférences ou convictions, ne peut priver ses élèves, particulièrement ceux issus d'un milieu défavorisé, de norme et donc d'atouts sociaux, le linguiste belge²⁵ considère qu'il est en réalité deux «vraies» questions à (se) poser (Wilmet, 1997: 25-26):

- (1) «La grammaire scolaire remplit-elle son rôle?». Et la réponse est négative:

La grammaire française scolaire, édifiée à la fin du dix-huitième siècle sur des bribes de grammaire philosophique [...], est essentiellement restée de nos jours, malgré l'essor de la grammaire scientifique, une pédagogie de l'orthographe, et l'«accord du participe passé» en demeure l'incontournable pont aux ânes (Wilmet, 1999a: 7).

La réflexion grammaticale s'inféode à la «syntaxe d'accord» et invente un cortège de fonctions ad hoc: le «sujet», nécessaire à l'accord du verbe; le «complément d'objet direct», utile à l'accord du participe passé, et son repoussoir inutile, le «complément d'objet indirect»; les «compléments circonstanciels» (pour les dissocier, s'ils sont directs, des compléments d'objet), l'«attribut» (une sorte de complément d'objet direct du verbe être qui ne provoque pas l'accord du participe passé), l'«apposition» (à retirer soigneusement des candidats sujets et compléments directs), l'«épithète détachée» (une apposition accordable), l'«attribut du complément d'objet directo, l'«apostrophe»... Le moindre francophone scolarisé héritera de ce bric-a-brac, qui, hélas, lui tient souvent lieu de culture linguistique (Wilmet, 2000: 53-54).

- (2) «Dès que pointe le goût, le besoin ou l'utilité de la réflexion (les mécanismes de la pensée logique abstraite s'acquièrent selon Piaget entre douze et dix-huit ans), la grammaire scientifique va-t-elle suppléer ce fatras d'erreurs, de semi-vérités et d'approximations, ce rituel vide, ce catéchisme auquel n'adhèrent *inpetto* ni les officiants ni leurs ouailles?» (Wilmet, 1997: 25-26). Et la réponse est affirmative.

Convaincu que «plus l'exposé est simple, et plus il a de chance d'être juste» (Martin, 1998: 16), Wilmet plaide pour l'emploi «d'un (méta)langage sans équivoque qui conduit à un toilettage de la terminologie grammaticale» (Englebert, 1998: 379), pour l'éradication de ces soi-disant subtilités grammaticales qui, loin de fournir une quelconque jouissance intellectuelle, répugnent aux élèves et aux maîtres «chargés d'ingurgiter ou de faire avaler ce hochepot digne de la cuisine scolastique médiévale», bref pour une simplification de l'enseignement de

25 Une bibliographie générale des études de Wilmet figure dans le volume de mélanges, au titre éloquent, qui lui fut offert en 1998 à l'occasion de ses soixante ans : *La ligne claire. De la linguistique à la grammaire.*

la grammaire; car non seulement le «catéchisme grammatical» seriné aux jeunes francophones ne leur est pour ainsi dire d'aucune utilité, et l'enseignement grammatical qui leur serait profitable n'est point dispensé, mais, dit-il, il y a plus grave: le culte d'«une grammaire impressionniste, approximative et tautologique» décourage les élèves parvenus à maturité de s'intéresser un tant soit peu au fonctionnement de leur langue, de mener à bien une réflexion linguistique réelle, et ce alors même que leurs homologues l'abordent dans d'autres pays! (Wilmet, 1999b: 4-5). Ainsi, selon Wilmet, le bon sens exige-t-il de repenser l'enseignement, de réaménager les matières en fonction des tranches d'âge et de promouvoir une grammaire scientifique dont l'objectif serait de «filtrer la grammaire scolaire au premier degré, la critiquer au second degré et la détrôner au troisième. Brièvement dit, moins de grammaire normative [prescriptive]²⁶ et moins tôt, et plus de grammaire scientifique [linguistique descriptive], et plus tard: pourquoi priver irrévocablement les élèves d'une spéculation enrichissante sur l'extraordinaire outil qu'est le langage des hommes?» (Wilmet, 1997: 25-26). Par ailleurs, l'amélioration des compétences linguistiques passe indéniablement par un réapprentissage ludique de la langue: «Former, décomplexer, ouvrir le compas, les registres»). Car, trop souvent, «l'école procède à la manière de Fabrice del Dongo, mitonnant une petite phrase «bien française» en pleine bataille de Waterloo, et passant pour suspect vis-à-vis de son interlocuteur. Tout est question de circonstances et de progressivité: primo la norme [...], secundo les variations sur le clavier linguistique» (Wilmet, 1999b: 4).

Bien décidé à joindre le geste à la parole, Wilmet fait paraître, en 1999, Le participe passé autrement, un petit bouquin qu'il présente avec son franc-parler et son ironie habituels: «Le participe passé, encore? A quoi bon ces palinodies, ces éternelles resucées de matière morte? Et «autrement», quelle prétention ou quelle farce!» (Wilmet, 1999a: 7). Montrer que l'accord du participe passé s'enseignerait bien plus efficacement sans un mot de grammaire, telle est la prétention, ô combien attrayante!²⁷, de Wilmet qui soigne de préciser qu'une authentique formation grammaticale n'est guère superflue, pour autant qu'il s'agisse d'un enseignement proprement linguistique... (Wilmet, 1999b: 4). Ainsi qu'il le préc(on)isait déjà dans une interview en 1989, Wilmet est partisan «d'une linguistique à la fois intuitive et rigoureuse, qui délimite bien son domaine: une linguistique tris «grammaticale». Je veux redonner à la linguistique les lettres de noblesse qu'elle possédait sous le nom de grammaire, dans l'Antiquité, au Moyen Âge, au XVIII^e siècle encore» (cité par Robert Martin, 1998: 13).

Laissons-nous encore guider par le prestigieux linguiste lorsqu'il invite les maîtres,

26 Wilmet conseille aussi de «basculer la dictée de son piédestal (de pair avec les pernicious concours qui, assimilant abusivement la chair et le vêtement, contribuent à l'y maintenir en cultivant l'aberration et en traquant le digraphisme)» (Wilmet, 2000: 60).

27 « Vous n'ignorez pas que la grammaire scolaire – et, à nouveau, il s'agit d'une spécificité française – s'est donnée pour mission (le mot, avec ses connotations religieuses ou sacrées, n'est pas trop fori) d'inculquer l'orthographe, quitte à faire bon marché du raisonnement et de la rigueur. [...] Or, il eût été possible d'acquiescer l'orthographe en ignorant cet arsenal, ce fatras grammatical » (Wilmet, 1999b: 4).

d'une part, a enseigner *le bon usage oral ou écrit* –«une vertu sociale, rien de plus, mais rien de moins, et un atout qu'il serait criminel de sacrifier»– en faisant fi des notions grammaticales floues, des définitions circulaires et des innombrables erreurs dont les francistes s'efforcent de nous libérer, d'autre part, «à délaiss[er] [...] les exercices de pure mémorisation au profit des mécanismes profonds, bref a entamer avec leurs pupilles un travail sur le fonctionnement puis, de proche en proche, le maniement de la langue» (Wilmet, 1999a: 8-9). Et les occupations rentables ne manquent pas: «éclairer la norme (et déculpabiliser les utilisateurs), décrypter la terminologie grammaticale, en montrer les enjeux théoriques; peaufiner l'art de la définition, initier à la dialectique pro et *contra* de la linguistique, glisser insensiblement de la phrase au texte...» (Wilmet, 1999a: 78)²⁸. Il va de soi, ajoute-t-il, que l'essentiel reste à faire en ce qui concerne les manuels de F.L.E., lesquels continuent de véhiculer toutes les erreurs de la grammaire scolaire destinée au public francophone (Wilmet, 1999b: 5).

En conclusion, la grammaire est sans cesse «à parfaire. C'est le lot de n'importe quelle science» (Wilmet, 1999b: 5). Et «les révolutions en général demandent un changement des esprits~Pour la mentalité française, la répudiation du prescriptivisme s'annonce proprement copernicienne» (Wilmet, 2000: 61).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BASTIA France et BRUTSAERT E. (1986). *Un demi-siècle, douze éditions et toujours la meilleure grammaire française!*, Paris-Gembloux, Duculot.
- CHERVEL André (1977). *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot.
- ENGLEBERT Annick (1998). «Bal(l)ade sur le temps jadis», in ENGLEBERT Annick, PIERRARD Michel, ROSIER Laurence et VAN RAEMDONCK Dan (éds) (1998). *La ligne claire: de la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet à l'occasion de son 60e anniversaire*, Duculot, Coll. 'Champs linguistiques', pp.371-382.
- FRANCARD Michel (2001). «Le français de référence: formes, normes et identités», in FRANCARD Michel (éd.) (avec la collaboration de Geneviève Geron et Régine Wil-

28 Pour Wilmet (1997),

« le métalangage est nécessaire » : « Le jargon est la rançon de la science. loin d'une opération de camouflage (la part faite aux inévitables « bouches d'ombre », toujours pensées, quoi qu'on proclame, au pays de Descartes : Barthes, Lacan, Bourdieu...) ou de je ne sais quel « mal français » [...] / Contrainte d'appréhender son objet –le langage et la langue– au moyen d'un appareil terminologique emprunté à ce même objet, la linguistique aurait des titres supérieurs à l'indulgence s'il lui arrivait, plus qu'à d'autres, de détourner un vocable de son acception usuelle ou de créer *ex nihilo* un mot technique, de prime abord dérangent ou rébarbatif (l'habitude désamorce cet aspect des choses), requérant certes une initiation, mais offrant les avantages inappréciables de l'univocité, synthétisant, cernant un raisonnement complexe » (1997 : 28-29).

« tout nomenclature est engagée » : « Aucune option n'est jamais innocente. / Le refus d'une étiquette novatrice cache souvent une adhésion frileuse à des thèses périmées » (1997 : 29).

- met) (2000-2001): *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3-5 novembre 1999), Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, vol. II (27.1-2), pp.223-240.
- GOOSSE André (1989). «Comment travaillait Maurice Grevisse», in *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, t. LXVII, n° 3-4, pp.328-337.
- GOOSSE André (1995). «Histoire cavalière de la philologie française en Belgique», in TORDEUR Jean (coord.) (1995). *1920-1995, un espace-temps littéraire. 75 ans de littérature française en Belgique*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises, pp.123-141.
- GOOSSE André (1998). «Histoire cavalière de la dialectologie wallonne», in GOOSSE André (coord.) (1998). *La Wallonie et ses langages, La Revue générale*, n°5, Duculot, pp.67-72.
- GOOSSE André (1999). «Le français et les Belges: mille ans d'histoire», in JOUVE Edmond et DREYFUS Sirnone (dir.) (1999). *Belgique. Wallonie-Bruxelles. Une littérature francophone, Actes du Huitième Colloque international francophone du Canton de Payrac et du Pays de Quercy*, Paris, Les colloques de l'A.D.E.L.F., Volume VIII, pp.75-80.
- GOOSSE André (2000a). «B comme le Bon usage», in CERQUIGLINI Bernard, CORBEIL Jean-Claude, KLINKENBERG Jean-Marie et PEETERS Benoit (dir.) (2000). *Tu parles!? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, pp.27-37.
- GOOSSE André (2000b). «Le bon usage comme référence», in FRANCARD Michel (éd.) (2000-2001). *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3-5 novembre 1999), Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, vol. I (26.1-4), pp.75-85.
- KLINKENBERG Jean-Marie (1999a). *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane*, Paris, Bruxelles, Duculot, Coll. 'Champs linguistiques' (2e éd).
- KLINKENBERG Jean-Marie (1999b). «La francophonie septentrionale. Belgique francophone, Québec, Suisse romande», in CHAURAND Jacques (dir.) (1999). *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, pp.503-543.
- MARTIN Robert (1998). «Marc Wilmet, de la patience philologique à l'intuition théorisante», in ENGLEBERT Annick et alii (éds) (1998). *La ligne claire: de la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet à l'occasion de son 60e anniversaire*, Duculot, Coll. 'Champs linguistiques', pp.9-20.
- PIRON Maurice (1985). «Le français en Belgique», in ANTOINE Gérald et MARTIN Robert (dir.) (1985). *Histoire de la langue française (1880-1914)*, Paris, CNRS, pp.369-379.
- QUAGHEBEUR Marc (1992). «L'homme des passages», in HANSE Joseph (1992). *Naissance d'une littérature*, Bruxelles, Labor, Archives du futur, pp.VII-XXI.
- SWIGGERS Pierre (1990). «Grammaticographie», in HOLTUS G., METZELTIN M. et

- SCHMITT Ch. (éds) (1990). *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Niemeyer, Tübingen, V, 1, pp.843-869.
- TROUSSON Michel et BERRÉ Michel (1997). «La tradition des grammairiens belges», in BLAMPAIN Daniel, GOOSSE André, KLINKENBERG Jean-Marie et WILMET Marc (dir.) (1997). *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, pp. 337-363.
- WILMET Marc (1992). «Une certaine idée du français», in Basile-Jean RISOPOULOS (éd.) (1992). *Le français en débat*, Français & Société 4, Bruxelles, pp.7-23.
- WILMET Marc (1997). *Grammaire critique du Français*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Hachette (2e éd: 1998).
- WILMET Marc (1999a). *Le participe passé autrement. Protocole d'accord, exercices et corrigés*, Paris, Bruxelles, Duculot, Coll. 'entre guillemets'.
- WILMET Marc (1999b). «Entretien avec Marc Wilmet», par Daniel Laroche, Francité, Revue de la Maison de la Francité, n°26, hiver 1999, pp.4-7.
- WILMET Marc (2000). «D comme Décrire ou prescrire», in CERQUIGLINI Bernard et alii (dir.) (2000). *Tu parles!? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, pp.51-61.